



Formation nouveau décret SMAD : deux ans après.

**Jeudi 6 juillet 2023, 10h-12h30 (2,5 heures)
en ligne via Zoom**

Objectifs pédagogiques : La formation a pour objet la mise à jour des connaissances des participants par le biais d'une étude des deux ans d'application du nouveau décret SMAD du 22 juin 2021.

Contenu de la formation :

- Quels sont les chiffres ?
- 15%, 20%, 25% : qui investit quoi ?
- Audiovisuel-cinéma ; français-européen ; indépendant ; pré-achats ; dépenses par genre ; dépenses par budget ; réduction des exclusivités de diffusion : comment doivent être investies les obligations d'investissement ?
- Quelle pratique du décret par l'ARCOM ?
- Que trouve-t-on dans les conventions et les cahiers des charges des SMAD ?
- Quelles conséquences pour la production audiovisuelle française ?
- Quels apports pour la production cinématographique ?
- Les SMAD étrangers jouent-ils le jeu ?
- Qui a signé des conventions avec l'ARCOM ?
- Qu'est-ce qui marche ; qu'est-ce qui ne marche pas ?
- Quels correctifs ont déjà été apportés ?

Présentation du formateur :

La formation est assurée par Marc Le Roy, docteur en droit spécialisé en droit de l'audiovisuel et du cinéma. Marc Le Roy est l'auteur du fascicule du JurisClasseur sur le droit du cinéma (JurisClasseur administratif), il est l'auteur d'une soixantaine d'articles juridiques sur le droit de cinéma et de l'audiovisuel et est l'auteur de l'ouvrage *Droit de l'audiovisuel* (Ind. Pu., 2022, 2^e édition). Il commente le Code du cinéma et de l'image animée au sein du Code de la communication publié par Dalloz chaque année. Il anime également le site internet droitducinema.fr depuis 2009. Marc le Roy enseigne le droit de l'audiovisuel et du cinéma aux universités de Nantes, Lyon III (Master 2 droit du cinéma) et au CEIPI de Strasbourg.

Pré-requis :

La formation est ouverte aux juristes en droit de l'audiovisuel et du cinéma, aux juristes médias, telco, IP/IT et aux professionnels non juristes du cinéma et de l'audiovisuel.

Modalités pédagogiques :

- Support de formation remis aux participants.
- Etudes de cas.

Modalités d'accès :

- Durée : 2,5 heures
- Date : jeudi 6 juillet 2023
- Horaire : 10h-12h30
- Lieu : Formation en ligne via ZOOM
- Tarif : 195 euros par stagiaire TTC ([payer en ligne ici](#))
- Contact : Marc Le Roy (Excellence Droit)/[09.81.85.92.36](tel:09.81.85.92.36)/contact@excellencedroit.fr

**Bulletin d'inscription pour la journée de formation (2.5 heures) du 6 juillet
2023**

Cabinet/entreprise :

Nom du participant :

Prénom :

Adresse du cabinet/entreprise :

N° de téléphone :

Mail :

TOTAL en euros : 195 euros TTC ([paiement en ligne ici](#))

Date et signature

-
- Bulletin à adresser par retour mail (excellencedroit@gmail.com) ou à Excellence Droit, 10 rue Stéphane Pitard - 37000 Tours
 - [Païement en ligne en suivant ce lien](#) ; chèque à l'ordre d'*Excellence Droit* ou virement bancaire (IBAN sur demande)
 - Une facture sera envoyée à l'adresse du cabinet ou de l'entreprise
 - Pour tous renseignements : excellencedroit@gmail.com – Tél : 09.81.85.92.36